

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Luc GUYAU, Maire.

Date de la convocation : 29 octobre 2019

Présents : MM. Luc GUYAU, Benoît ROCHEREAU, Cédric SEIGNEURET, Valentin BAUDRY, Alain PÉTÉ, Olivier VEILLON, M. Bernard MAZOUÉ et Gérard MANDIN.

Mmes Alexandra GABORIAU, Catherine CHEVOLLEAU, Isabelle MAZOUÉ, Marie-Antoinette BOSSIS, Anne HARACHE et Laëtitia RAGUENEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Absente excusée : Mme Marie-Andrée COTTREAU

Mme Marie-Antoinette BOSSIS a été élue secrétaire de séance.

78 – 2019

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2020

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux pour l'année 2019 :

Tarifs des photocopies

- tarif individuel pour les photocopies noir et blanc :

- 0,18 € par page en format A4 pour les documents administratifs
- 0,26 € par page en format A4
- 0,31 € par page en format A3,
- gratuit pour les demandeurs d'emploi

- tarif individuel pour les photocopies en format A4 en couleur : 0,60 € (le double si A3)

- tarif association :

- 0,16 € par page en format A4 ou A3 en noir et blanc,
- 0,35 € par page en format A4 en couleur (le double si A3)
- gratuit par page en format A4 ou A3 en noir et blanc si le papier est fourni
- 0,20 € par page en format A4 en couleur si le papier est fourni
- 0,35 € par page en format A3 en couleur si le papier est fourni.

Tarifs des droits de place

- *Commerçants réguliers* :
 - 10 €/mois
 - 15 €/mois avec l'utilisation de l'électricité
- *Commerçants occasionnels* :
 - 4 € par présence
 - 5 € par présence avec utilisation de l'électricitéLes modalités de paiement sont établies comme suit :
 - ⇒ pour les réguliers : par trimestre
 - ⇒ pour les occasionnels : soit un règlement immédiat ou par trimestre.
- pour les caravanes : 4 € par jour et par caravane de vie.

Concessions simples de cimetière :

- concession trentenaire : 85 €
- concession cinquantenaire : 160 €

Columbarium et jardin du souvenir :

- La case pour 30 ans : 400 €
- Jardin du souvenir (sans inscription) : nouveau tarif : 60 € (pour rappel 300 € en 2019)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **décide** d'appliquer les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2020 comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et années dits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire, Luc GUYAU

